

PROCES VERBAL DE LA SEANCE**DU 23 mars 2021**

Le 23 mars 2021 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 17 mars 2021, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Pierre GUIDI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2021_12	Requête de l'association MJC Bulle d'Hères : Désignation de la SCP d'Avocats FESSLER, JORQUERA et Associés pour défendre les intérêts de la Ville de Saint-Martin-d'Hères auprès Tribunal Administratif	8/02/21
2021_13	Demande d'une aide forfaitaire annuelle auprès du Département de l'Isère pour les dépenses de fonctionnement des 4 Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)	5/02/21
2021_14	Travaux d'installation d'une chaudière bois énergie au centre aéré du Mûrier - Bâtiment Principal - signature du marché n° 202042-01 - lot n° 01: Gros oeuvre / Enduit / Finitions - signature du marché n°	9/02/21

	202042-02 - lot n° 02 : Etanchéité - signature du marché n° 202042-03 - lot n° 03 : Serrurerie - signature du marché n° 202042-04 - lot n° 04 : Chauffage bois / Electricité courant faible / Amiante - signature du marché n° 202042-05 - lot n° 05: Voirie Réseaux Divers	
2021_15	Travaux d'installation d'une chaudière bois énergie au centre nature Guy Moquet - signature du marché n° 202043-01 - lot n° 01: Réseaux enterrés / Voirie Réseaux Divers - signature du marché n° 202043-02 - lot n° 02 : Chauffage bois / Electricité courant faible	9/02/21
2021_16	Prestation de surveillance et de sécurité dans le cadre de spectacles et de manifestations publiques : déclaration sans suite pour motif d'intérêt général	9/02/21
2021_17	Mise à disposition d'un terrain à l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de GRENOBLE/SAINT-ISMIER, représenté par sa Directrice Martine LABAUNE, pour le compte du Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole de Grenoble/Saint-Ismier, représenté par son Directeur Thierry REPELLIN	19/02/21
2021_18	Signature de l'accord-cadre Fourniture et pose de protections solaires dans divers bâtiments communaux	19/02/21
2021_19	Désignation de la SCP d'Avocats SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH EGLIE-RICHTERS et Associés pour défendre les intérêts de la Ville de Saint-Martin-d'Hères auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans le cadre du référé expertise déclenché au titre de la garantie décennale des travaux du complexe sportif « Colette Besson ».	23/02/21
2021_20	Proposition commerciale pour analyse des infractions au RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) des panneaux publicitaires	19/02/21
2021_21	Désignation de la SCP d'Avocats SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH EGLIE-RICHTERS et Associés pour défendre les intérêts de la Ville de Saint-Martin-d'Hères auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans le cadre de l'action intentée par Mme SZYMONIK, veuve Parisot de Bayard, et les autres ayant-droits	24/02/21
2021_22	Désignation de la SCP d'Avocats SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH EGLIE-RICHTERS et Associés pour défendre les intérêts de la Ville de Saint-Martin-d'Hères auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans le cadre du recours pour excès de pouvoir intenté par M ; Dominique ROTH contre le PC modificatif n°PC 38421 18 10003 M01 en date du 20 octobre 2020	24/02/21

2. Organisation du Conseil Municipal en visioconférence.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

APPROUVE

Les modalités d'organisation du Conseil Municipal sous la forme d'une visioconférence mixte permettant la réunion d'élus en distanciel et en présentiel jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, y compris s'il devait être prolongé par voie légale, à savoir :

- logiciel utilisé : logiciel de visioconférence utilisé par la Ville
- connexion wifi : wifi accessible sur le lieu de présence de l'élus ou wifi de la Ville
- matériel utilisé : tablette mise à disposition par la Ville ou matériel personnel compatible des élus (ordinateur, micro, webcam)

- lieu de réunion en présentiel pour les réunions mixtes du Conseil Municipal : salle Benoît Frachon, maison communale, 111 avenue Ambroise Croizat à Saint-Martin-d'Hères (38400)
- quorum : apprécié en fonction de la présence des membres du Conseil Municipal dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance,
- présence du public : interdite,
- retransmission en direct de la séance : sur le compte Youtube de la Ville,
- modalités d'identification des participants : les participants devront préalablement s'enregistrer sur l'application avec leur nom, prénom, titre ; pour que leur présence soit prise en compte lors d'un vote, les participants devront avoir leur caméra allumée,
- modalités de vote : chaque délibération fera l'objet d'un scrutin public à main levée par appel nominal,
- les débats seront enregistrés en vidéo et disponibles publiquement en différé sur le compte Youtube de la Ville, et un enregistrement du Conseil Municipal sera conservé par les services de la Questure pour archivage,

DIT

Que lorsqu'il sera fait application des facilités de la présente délibération, et qu'en conséquence le Conseil Municipal sera organisé en visioconférence, il en sera fait mention sur la convocation adressée aux élus.

Que chaque fois qu'il sera fait application de ces dispositions, le représentant de l'État dans le département de l'Isère sera informé du changement temporaire du lieu de réunion du Conseil Municipal avant tout envoi de convocation.

Que ces modalités d'organisation prendront fin à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

3. Mandat Spécial - Déplacement de Madame Claudine KAHANE à Saint-Étienne et Lyon – Les 29 et 30 mars 2021 dans le cadre des journées de réflexions « Ensemble(s) » organisées par la FEVIS.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement ci-après :

- Déplacement de Madame Claudine KAHANE à Saint-Étienne et Lyon – Les 29 et 30 mars 2021 dans le cadre des journées de réflexions « Ensemble(s) » de la FEVIS.

De procéder ainsi au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration afférents à ces missions sur présentation des justificatifs selon l'enveloppe suivante :

- Pour le déplacement de Madame Claudine KAHANE les 29 et 30 mars 2021 : 70,00 € pour les frais de restauration et 70,00 € pour les frais d'hébergement.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

4. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2021.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

1. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 55,94 %.
2. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,80 %.

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour
4 abstention(s)*

5. Création de plans cartographiés des cours d'école et demande de soutien financier au Conseil Départemental pour l'extension d'un parcours de course d'orientation et pour la création des plans.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La création de plans cartographiés des cours d'écoles ainsi que la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux pour l'extension du parcours du Mûrier, pour un coût total prévisionnel s'élevant à 7 517 euros HT.

La prise en charge prévisionnelle directe par le Département et par le CDCO 38 à hauteur de 2 434 euros HT pour des créations graphiques et cartographiques.

SOLLICITE

Le Conseil départemental pour une demande de soutien financier à hauteur de 2 541 euros.

DIT

Que les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget de la ville de Saint-Martin-d'Hères.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

6. Cession de véhicules par une mise aux enchères sur la plateforme Webenchères.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder à la vente des biens réformés (véhicules et engins) au prix de la dernière enchères, selon le détail et le montant indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir et signer tous les actes subséquents.

DIT

Que les recettes seront affectées au budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

7. Mise à disposition de l'outil informatique d'expertise et d'analyse de la fiscalité ("observatoire fiscal") : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec Grenoble-Alpes Métropole et de signer le contrat avec la société INETUM concernant la mise à disposition commune de l'outil informatique de fiscalité OFEAWEB.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et Grenoble-Alpes-Métropole pour la mise à disposition de l'outil informatique Ofeaweb, logiciel d'expertise et d'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels (observatoire fiscal),

M. le Maire à signer le contrat d'accès au progiciel Ofeaweb avec le prestataire Inétum,

DIT

Que les dépenses d'intégration du fichier « liste 41 » et des modules supplémentaires seront imputées au budget principal.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

8. Création de 22 jardins familiaux supplémentaires aux Eparres et fixation du montant des loyers. Régularisation des loyers de 3 parcelles déjà louées et agrandies par les locataires.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La création des 20 parcelles de jardins familiaux de 200 m² sur le site des Eparres pour un loyer de 140 euros annuel avec cabane et 100 euros annuel sans cabane et de 2 parcelles de 100 m² avec cabanes pour un loyer de 70 euros annuel.

L'augmentation du montant des loyers des trois jardins ayant été agrandis par leur locataire en augmentant leur loyer de 105 à 115 euros.

Adoptée à l'unanimité (36 voix)

9. Soutien au tissu économique local : exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses des commerces martinérois et les camions pizzas au regard de l'état d'urgence sanitaire.

Le Maire expose :

Les commerces, notamment les bars et les restaurants, ont eu à se conformer aux règles particulièrement contraignantes imposées par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et sont fermés pour certains depuis le 30 octobre 2020 s'ils ne proposent pas de service à emporter, participant ainsi à l'effort collectif mis en œuvre par la nation en ces temps exceptionnels. D'autres ont été conduits à réduire l'amplitude horaire pour se conformer aux différents couvre-feu, ce qui a également contribué à la baisse de leur activité.

En considération de cet effort imposé, et de la perte de revenus engendrée et susceptible d'obérer durablement les finances de ces commerces, pour la plupart de proximité ou PME, et après concertation avec la Métropole dans une démarche cohérente sur l'ensemble des communes métropolitaines, le Maire propose au conseil municipal d'adopter une mesure exceptionnelle d'exonération du paiement sur trois mois de la redevance d'occupation du domaine public pour ces commerces, équivalent à environ 2 525 €.

Cette exonération sera appliquée dès lors qu'un arrêté d'occupation aura été établi par la Ville, en prévision d'une date de réouverture.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'exonération pour trois mois, pour l'ensemble des commerces martinérois, des redevances d'occupation du domaine public pour les commerces disposant d'une autorisation du domaine public pour leur terrasse, et les camions-pizzas.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

10. Soutien au secteur culturel dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et aux mesures générales nécessaires pour faire face à la poursuite de l'épidémie de covid-19.

Le Maire expose :

Malgré une gestion dynamique de la vie culturelle martinéroise, la programmation culturelle 2020-2021 souffre de la poursuite de l'épidémie de covid-19.

Consciente des difficultés que rencontrent les acteurs du secteur culturel (compagnies, artistes et producteurs), et du fait qu'il est crucial pour la commune de leur apporter son soutien économique, la ville de Saint-Martin-d'Hères souhaite, comme la loi le permet, les indemniser pour les spectacles prévus qui n'ont

pas pu se dérouler pour :

- Les spectacles suivants ont dû être annulés :

Date	Spectacle	Compagnie-prod	CACHET HT
14-15 et 16 01 2021	<i>Pelouse</i>	Le Grille-Pain	2 850,00 €
14-15 et 16 01 2021	<i>Carte blanche à Pelouse</i>	Le Grille-Pain	1 250,00 €
19 01 2021	<i>Ulysse de Taourirt</i>	Cie Nomade in France	2 750,00 €
27-28 et 29 01 2021	<i>J'ai pas toujours dansé ...</i>	Cie Malka	7 500,00 €
05 02 2021	<i>Costard</i>	Cie la Ruée des Arts	4 800,00 €
25 et 26 02 2021	<i>Tria Fata</i>	La Pendue	7 200,00 €

Le coût total des cachets hors taxes (hors frais annexes) des annulations des spectacles s'élève à 26 350 € HT.

- La *Battle Hip Hop Don't stop*, en partenariat avec la compagnie Citadanse, a fait l'objet d'une annulation,

Date	Spectacle	Compagnie	CACHET HT
30 01 2021	<i>Battle Hip Hop Don't stop</i>	Cie Citadanse	8 229,00 €

Le coût du partenariat hors taxes (hors frais annexes) de l'annulation de la Battle s'élève à 8 229 € HT.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

L'indemnisation des compagnies, artistes et producteurs des spectacles annulés à hauteur de 34 579 € HT.

DIT

Que la dépense sera imputée sur le budget 2021 de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

11. Voeu : remettre l'art et la culture au cœur de notre société.

Conscient des graves effets tant économiques que sanitaires des confinements et fermetures subis depuis mars dernier, notamment les effets psychiques délétères sur les personnes, qui soulèvent un vif émoi dans l'opinion publique,
conscient de l'importance de la culture pour préserver et conforter les capacités de résilience et de résistance dans une épreuve dont nul ne peut prévoir les aléas et la durée, conscient des conséquences graves subies tout particulièrement par les artistes et technicien-nes empêché-es de se produire et séparé-es de leurs publics,

Conscient que la décision de fermeture de tous ces lieux publics ou privés est une atteinte à la liberté de création, d'expression pour les artistes, et d'accès aux œuvres pour le public,

Considérant que bien des musées, bien des cinémas ont déjà l'expérience de la gestion des flux car des théâtres ont déjà expérimenté certains dispositifs efficaces dans la période qui a suivi le premier confinement,

Considérant que chaque instance culturelle peut élaborer, présenter et soumettre à l'autorité préfectorale un dispositif sanitaire rigoureux pour accueillir le public en toute sécurité,

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-d'Hères demande au gouvernement :

- de remettre « l'art et la Culture au cœur de la société » et qu'il fasse des activités culturelles

- et artistiques une priorité et une urgence pour toutes et tous,
- d'autoriser la ville de Saint-Martin-d'Hères à faire partie des sites pilotes pour expérimenter la réouverture des équipements culturels.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

12. Reprise partielle d'activités auparavant confiées la MJC Bulle d'Hères dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2018-2020 et reprise du personnel affecté à ces activités.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

La reprise, à compter du 1er avril 2021, des activités suivantes auparavant dévolues à la MJC Bulle d'Hères dans le cadre de la CPOM, à savoir :

1. accueil collectif de mineurs de 11 à 17 ans
2. accueil jeunes péri et extra-scolaire

APPROUVE

La création des postes suivants :

Filière animation

	Création	Suppression
DGAS Population - DSJEVA	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation - tous grades, indices bruts 354 à 558	

De proposer aux personnels de la MJC affectés à ces activités le transfert de leur contrat de travail à la Ville de Saint-Martin-d'Hères, dans le cadre de la reprise imposée par l'article L. 1224-3 du Code du travail.

DIT

Que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget principal de la commune.

*Adoptée à la majorité : 35 voix pour
2 abstention(s)*

13. Créations et suppressions de postes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DEMANDE

**BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

Filière administrative

	Création	Suppression
Directions : Petite Enfance, Éducation Enfance, Investissement et Logistique, Ressources Humaines et coordination de la Direction Générale.	9 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 354 à 558	7 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques - tous grades, indices bruts 354 à 558 1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture - tous grades, indices bruts 356 à 558

Directions : Communication, Investissement et Logistique, Ressources Humaines.	Création : 3 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	Suppression : 3 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 354 à 558
Direction Investissement et Logistique Evolution de l'organisation suite CT du 18 janvier 2021.	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 354 à 558
Direction de la communication Emploi de journaliste, qui peut être pourvu selon des modalités dérogatoires et dans les conditions fixées par le décret 2020 - 569, (accès par la voie du détachement).	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	
Direction Gestion Optimisée Evolution de l'organisation suite CT du 18 janvier 2021.	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	
Direction des Finances Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Préparation et suivi budgétaire des dépenses de personnel sur les 5 budgets du CCAS, suivi de l'organigramme et des instances du CCAS, supervision des dossiers d'assurance	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707-
Direction des Finances Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Gestion financière et comptable des budgets annexes CCAS – Management d'une équipe de proximité et du service en relais du responsable de service.	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	
Directions : Ressources humaines, Sports Jeunesse Événementiel Vie Locale.	3 postes relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades, indices bruts 444 à 1027	2 postes relevant du cadre d'emplois des attachés – grade attaché, indices bruts 444 à 821 1 poste relevant du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des Activités Sportives - tous grades, indices bruts 372 à 707
Direction des Affaires Culturelles : Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Élaboration et mise en œuvre du projet artistique et culturel SMH en Scène - Programmation artistique et culturelle du spectacle vivant - Soutien, force de proposition auprès du(de la) Directeur(trice) sur des prospectives et enjeux en matière de spectacle vivant – Management d'un service.	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades, indices bruts 444 à 1027	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades, indices bruts 444 à 1027
DGAS DUCC – DAJARE Aménagement Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Urbaniste - Chargé(e) d'études - Chargé(e) d'opérations - Chargé(e) de mission planification - Chargé(e) de mission patrimoine bâti remarquable ou Déplacements et Espaces publics - Participation à la vie du service/réseaux transversaux	2 postes relevant du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs - tous grades, indices bruts 444 à 1027	2 postes relevant du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs - tous grades, indices bruts 444 à 1027
Direction Éducation Enfance : Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Coordination de la relation aux écoles - Élaboration et suivi du budget alloué aux écoles - Pilotage de l'action de la ville sur la Réussite Éducative et	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades, indices bruts 444 à 1027	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades, indices bruts 444 à 1027

l'inclusion – Fonction d'adjoint(e) au responsable de service – Management d'un secteur.		
Direction habitat Politique de la Ville : Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Mise en œuvre la politique de gestion de la demande de logement public dans le cadre des orientations municipales et métropolitaines - Mise en œuvre de la politique d'accompagnement des copropriétés privées dans le cadre des orientations municipales - Gestion du patrimoine de la ville, en lien avec son environnement et la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité – Management d'un service.	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades, indices bruts 444 à 1027	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés - tous grades, indices bruts 444 à 1027
Service Événementiel Evolution de l'organisation suite CT du 18 janvier 2021.	1 poste relevant d'un des cadres d'emplois du nouvel espace statutaire catégorie B (rédacteurs, techniciens, animateurs...) - tous grades, indices bruts 372 à 707	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 354 à 558

Filière technique

	Création	Suppression
Directions des Affaires culturelles, des Systèmes d'Information, de l'Investissement et de la Logistique, des Espaces Extérieurs, de l'Hygiène Santé.	7 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707	5 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise - tous grades, indices bruts 360 à 597 2 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707
Directions Éducation Enfance, Petite Enfance, de l'Investissement et de la Logistique, des Espaces Extérieurs.	7 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques - tous grades, indices bruts 354 à 558	7 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques - tous grades, indices bruts 354 à 558
Service Police municipale Evolution de l'organisation suite CT du 18 janvier 2021	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 354 à 558	
Service Vie Locale Événementiel Evolution de l'organisation suite CT du 18 janvier 2021	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques - tous grades, indices bruts 354 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise - tous grades, indices bruts 360 à 597
Directions : Sports Jeunesse Événementiel Vie Locale, Immobilier, Éducation Enfance, Petite Enfance.	9 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise - tous grades, indices bruts 360 à 597	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 354 à 558 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise - tous grades, indices bruts 360 à 597 7 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques - tous grades, indices bruts 354 à 558
Service Maintenance des équipements sportifs et de loisirs Evolution de l'organisation suite CT du 18 janvier 2021.		1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise - tous grades, indices bruts 360 à 597 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707
DGAST – DOSI CT 18/01/2021 Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Installation et mise en service de matériels informatiques- Maintenance, diagnostic et contrôle à la demande des équipements / installations - Relation aux utilisateurs.	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques - tous grades, indices bruts 354 à 558	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques - tous grades, indices bruts 354 à 558

Filière animation

	Création	Suppression
Service Jeunesse Prévention Evolution de l'organisation suite CT du 18 janvier 2021.	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation - tous grades, indices bruts 354 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs - tous grades, indices bruts 372 à 707
Direction Éducation Enfance Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Responsable de sites périscolaires et extrascolaires – Management d'équipe – Conduite de projets d'animation Service Animation Enfance.	2 postes relevant du cadre d'emplois des animateurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	2 postes relevant du cadre d'emplois des animateurs - tous grades, indices bruts 372 à 707
Direction Habitat Politique de la Ville Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Élaboration, coordination et organisation de la mise en œuvre de projets d'animation liés à l'amélioration du cadre ou à l'accompagnement des gestionnaires et des habitant.es sur des nouveaux usages - Interface avec les différents partenaires de l'habitat - Animation de projets type jardins familiaux... - Participation à l'animation globale.	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs - tous grades, indices bruts 372 à 707

Filière médico-sociale

	Création	Suppression
Direction Petite Enfance.	1 poste relevant du cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants - tous grades, indices bruts 444 à 761	1 poste relevant du cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants - tous grades, indices bruts 444 à 761
Direction Éducation Enfance.	2 postes relevant du cadre d'emplois des Agents Spécialisés des Écoles Maternelles - tous grades, indices bruts 356 à 558	2 postes relevant du cadre d'emplois des Agents Spécialisés des Écoles Maternelles - tous grades, indices bruts 356 à 558
Direction Petite Enfance.	1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins - tous grades, indices bruts 356 à 558	1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins - tous grades, indices bruts 356 à 558
Direction Petite Enfance Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux - Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants / aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie selon le projet de structure - Élaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants - Participation à l'élaboration/réajustement du projet d'établissement.	4 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture - tous grades, indices bruts 356 à 558	4 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture - tous grades, indices bruts 356 à 558
DGAS Population Petite Enfance Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Coordination éducative en direction des enfants et de leurs familles - Coordination éducative au sein de la structure et à l'extérieur de la structure - Coordination sociale.	1 poste relevant du cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants - tous grades, indices bruts 444 à 761	1 poste relevant du cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants - tous grades, indices bruts 444 à 761

Filière Sécurité

	Création	Suppression
Police Municipale	1 poste relevant du cadre d'emplois des chefs de service de Police Municipale - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale - tous grades, indices bruts 356 à 597
Police Municipale	2 postes relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale - tous grades, indices bruts 356 à 597	2 postes relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale - tous grades, indices bruts 356 à 597

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

14. Centre de vaccination contre la covid 19 : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et le centre de vaccination de la ville d'Eybens, qui prévoit la participation de la ville de Saint-Martin-d'Hères aux frais de fonctionnement du centre de vaccination, à hauteur du financement d'un poste équivalent temps plein sur toute la durée de la campagne de vaccination,

DIT

Que la participation de la ville de Saint-Martin-d'Hères sera de 2 495,00 € par mois, et représentant l'équivalent d'un temps plein d'un adjoint administratif sur une base homogène à celle des autres collectivités sollicitées, ce qui correspond à 2495,00 € bruts chargés par mois.

Que la convention est conclue pour une durée allant du 10 mars 2021 au 30 juin 2021, et qu'elle pourra être reconduite expressément par période d'un mois.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de participation avec le centre de vaccination de la ville d'Eybens.

DIT

Que la dépense sera imputée au budget général de la Ville 2021.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

**Signature de GUIDI Pierre secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 23 mars 2021 :**


 Pour le Maire,
 Pierre GUIDI
 Le Conseiller Municipal